

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 12 DECEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX**, Maire, par suite de la convocation en date du 6 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. OBOEUF Gérard a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : Mme WOZNY Florence

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS 2023-2026.

2023-12-N° 13

Dans le cadre de la nouvelle phase de contractualisation, le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Ville d'Aire-sur-la-Lys permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Adaptation de la ville au changement climatique (renaturation, mobilités douces,...) ;
- Attractivité du pôle supérieur de centralité (patrimoine, tourisme, loisirs,...) ;
- Structuration et coordination de la réponse sociale pour les Airois et habitants aux alentours.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Aire-sur-la-Lys, apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes dudit contrat et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental. A ce titre, une 1ère fiche opération a d'ores et déjà été élaborée concernant le projet de renaturation urbaine au sein de l'îlot Saint Jean Baptiste.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Le Conseil municipal,


Après avoir entendu le rapport de Monsieur DISSAUX Jean Claude - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le Contrat de Territoire 2023-2026 avec le département du Pas-de-Calais et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches rendues nécessaires pour son application.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20231212-2023-12-13-DE
Date de télétransmission : 14/12/2023
Date de réception préfecture : 14/12/2023